

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	27	5	3

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Vingt-quatre octobre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

138/22 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE DES COLLEGES CAMUS ET MIMOSAS

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Patricia YVARS, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Julie FLAMBARD représentée par Monsieur Patrick SALEZ.
Madame Cécile DAVID, représentée par Madame Arlette VILLANI.
Madame Catherine AIMAR, représentée par Madame Sophie DEGUEURCE.
Monsieur Didier SOBRIE, représenté par Monsieur Didier LAUMONT.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Amandine BAZZANO est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE DES COLLEGES CAMUS ET MIMOSAS

Monsieur Patrick SCALA rappelle que la mise à disposition du gymnase des collèges CAMUS et MIMOSAS au bénéfice de la Commune est encadrée par une convention soumise au vote du Conseil Municipal par le Conseil Départemental, propriétaire des installations en question.

Cette convention définit les modalités d'exploitation des installations sportives en dehors du temps scolaire pour les besoins des associations sportives de la Ville.

En échange de cette mise à disposition gracieuse, les collèges CAMUS et MIMOSAS bénéficient d'un accès aux installations sportives municipales dans le cadre de l'Education Physique et Sportive.

La précédente convention étant arrivée à son terme, il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la nouvelle convention d'utilisation du gymnase des collèges CAMUS et MIMOSAS, annexée à la présente délibération, valable pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du gymnase des collèges CAMUS et MIMOSAS.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

APPROUVE la nouvelle convention d'utilisation du gymnase des collèges CAMUS et MIMOSAS, annexée à la présente délibération, valable pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du gymnase des collèges CAMUS et MIMOSAS.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,
Amantine BAZZANO